



LE MONT
sur Lausanne

Subventions énergie et développement durable

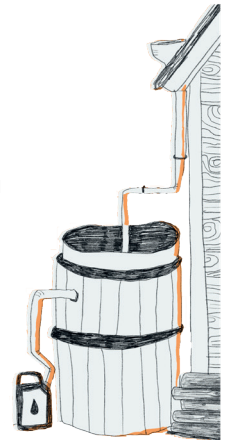
Mise à jour du catalogue le 1^{er} mai 2024

Les conditions d'octroi et les montants des subventions communales pour l'efficacité énergétique et le développement durable évoluent à partir du mercredi 1^{er} mai 2024.

D'importantes modifications concernent les aides financières pour la pose de panneaux photovoltaïques, la mobilité et les haies vives. La Municipalité invite les propriétaires et porteurs de projet à lire attentivement les directives et conditions d'octroi disponibles sur le site internet communal :

www.lemontsurlausanne.ch/subventions

Ces subventions s'adressent à toute la population montaine, ainsi qu'aux entreprises et organismes établis au Mont-sur-Lausanne, entreprenant des projets en faveur de la transition énergétique et écologique.



Biodiversité

Toiture végétalisée

50% du coût de végétalisation, mais au maximum CHF 10'000.-.

Façade végétalisée

50% du coût des travaux, mais au maximum CHF 8'000.-.

Plantation d'arbres indigènes de moyen à grand développement et de fruitiers hautes tiges

50% du coût des travaux et des arbres, mais au maximum CHF 8'000.- (max CHF 1'000.-/arbre).

Plantation de haies vives

50% du coût d'achat et de plantation, mais au maximum CHF 5'000.-.

Aménagement d'un plan d'eau favorable à la biodiversité

50% du coût des travaux, mais au maximum CHF 5'000.-.

Mobilité *

Vélo électrique

20% du coût, mais au maximum
CHF 300.-.

Scooter électrique

20% du coût, mais au maximum
CHF 800.- par scooter.

Vélo

20% du coût mais au maximum
CHF 300.- par vélo.

Batterie pour vélo électrique

20% du coût mais au maximum
CHF 200.-.

Remorque pour vélo

20% du prix d'achat mais au
maximum CHF 150.-.

Location de vélo électrique

100% du prix de la location
pour 1 ou 2 mois, mais maximum
CHF 400.-.

Abonnement général CFF

CHF 500.- pour l'achat d'un AG.

Abonnement annuel Mobilis

CHF 100.- pour l'achat d'un
abonnement annuel (sans restriction
de zones) la première année
d'octroi de la subvention; CHF 70.-
pour les renouvellements.
D'autres subventions sont
disponibles pour les écoliers, les
bénéficiaires d'une rente AVS, PC
Famille, RI et AI.

Abonnement annuel FlexiAbo 100 jours

CHF 100.- pour l'achat d'un
abonnement annuel (sans restriction
de zones) la première année
d'octroi de la subvention; CHF 70.-
pour les renouvellements.

Cartes tl prépayées

Grand Lausanne : CHF 20.- tarif
plein et CHF 10.- tarif réduit.

Bike to work

Paiement de l'inscription des
entreprises. Jusqu'à CHF 200.- par
entreprise.

Carvelo2go

CHF 50.- pour la 1ère année.

Infos et conditions d'octroi : www.lemonsurlausanne.ch/subventions

* Liste non exhaustive

Énergie

Bilan énergétique CECB Plus

20% du coût, mais au maximum CHF 500.- par étude.

Étude ou projet énergétique

30% du coût, mais au maximum CHF 8'000.-.

Isolation

Bonus de 30% sur la subvention cantonale, au maximum CHF 8'000.- par objet.

Si utilisation de matériaux durables (paille, argile, autre matière sur dossier), la subvention est doublée, soit au maximum un total de CHF 16'000.- par objet.

Panneaux thermiques

CHF 200.- par m² installé, mais au maximum CHF 5'000.- par objet.

Remplacement du chauffage

CHF 1'000.- par PAC air-eau,
CHF 4'000.- PAC sol-eau.

Panneaux photovoltaïques

CHF 250.- par kWc installé, mais maximum CHF 10'000.- par objet.

Dès le 1^{er} mai 2024, seront éligibles uniquement les installations couvrant la totalité de la surface disponible et faites conjointement à une végétalisation de la toiture.

Installation pour la récupération des eaux de pluie

20% du coût, au maximum CHF 2'000.-.

Le montant est doublé pour les installations utilisant l'eau de pluie pour les sanitaires, soit au maximum CHF 4'000.-.

Infos et conditions d'octroi : www.lemontsurlausanne.ch/subventions